

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Décembre 1873.

## PROJET DE LOI

Sur les maires et les attributions de police municipale, présenté par M. le maréchal de MacMahon, duc de Magenta, président de la République française, et par M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, ministre de l'intérieur.

## EXPOSÉ DES MOTIFS.

De tous les problèmes que soulève notre organisation politique, un des plus difficiles à résoudre et des plus vivement controversés est celui qui touche à la nomination des maires.

La double qualité dont ces fonctionnaires sont investis comme agents du pouvoir central et gérants des intérêts communaux, rend difficile de déterminer par qui ils doivent être choisis pour que le choix donne une garantie suffisante, et à l'autorité dont ils émanent et aux intéressés qu'ils représentent.

Une grande Commission nommée par vous pour la préparation des lois organiques, a fait de cette question délicate l'objet de longues études, sans parvenir tout à fait à se satisfaire elle-même. Le projet qu'elle vous a soumis ne conclut positivement en faveur d'aucun système. C'est une étude qu'elle offre à votre examen, plutôt qu'une mesure législative proposée à votre sanction.

Mais pendant que ces études se poursuivent avec la maturité qui convient à la préparation d'un état de choses définitif, le système actuellement en vigueur a des vices reconnus dont il faut prévenir immédiatement les effets, et il est pour la société une cause de périls auxquels il faut parer sans délai.

Il est avéré que le choix des maires, tel qu'il est réglé par la loi du 4 avril 1871, c'est-à-dire fait par le conseil municipal, dans les communes au-dessous de vingt mille âmes, sans aucun concours de l'autorité supérieure, désarme le pouvoir central et laisse sans garanties suffisantes le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois. Trop souvent le gouvernement a eu à constater le refus de concours des maires, soit dans les affaires purement administratives, soit lorsqu'il s'agissait de la répression des délits de droit commun, pour qu'il lui soit possible de douter de la nécessité actuelle de ne pas prolonger davantage l'expérience de cette législation. Dans son message du 5 novembre, M. le Président de la République signalait ce mal à votre attention et vous pressait d'y mettre un terme. L'Assemblée nationale s'est hautement associée à cette pensée par son vote du 20 novembre, et nous croyons y obéir, en plaçant au premier rang des mesures que notre devoir sera de vous soumettre, la nomination des maires et des adjoints par le pouvoir exécutif.

Le gouvernement vous demande donc provisoirement, et jusqu'à la promulgation de la loi organique municipale, d'étendre à toutes les communes les dispositions que la loi du 4 avril 1871 avait limitées aux chefs-lieux de département et d'arrondissement, et aux villes de plus de vingt mille âmes, dispositions, d'ailleurs, dont le chef du pouvoir exécutif réclamait dès ce moment la plus large application.

Le renouvellement des maires et adjoints suivrait de près votre vote, et le gouverne-

ment serait autorisé à porter ses choix en dehors du conseil municipal, si le maire nommé par lui venait soit à encourir la révocation, soit à donner sa démission. Mais dans tous les cas, cette mesure ne pourrait avoir lieu qu'en vertu d'une décision ministérielle.

L'exercice de ce droit et de cette faculté ne pourrait d'ailleurs avoir les inconvénients que l'on signalait justement à une autre époque. Avec des institutions libres, alors que les ministres sont responsables et que leurs actes peuvent toujours être déférés à l'Assemblée nationale, aucun abus de pouvoir n'est à craindre ; et, s'il s'en produisait, votre autorité souveraine les réprimerait aussitôt.

Ce ne serait point assez de cette garantie, suivant nous, indispensable. Actuellement, la police municipale est tout entière dans la main du maire. Il en résulte, en certaines circonstances qui appellent l'action supérieure du préfet ou du sous-préfet, des conflits d'autorité, ou, de la part des agents subalternes, des hésitations, quelquefois même des refus d'obéissance qui mettent l'ordre public en péril.

Le projet de loi remédie aux vices de cette organisation, tout en laissant aux maires les attributions essentiellement municipales. Il confère aux préfets et aux sous-préfets dans leur commune chef-lieu les attributions de préfet de police ; il décide que, dans les autres communes, le maire exercera la police comme délégué du préfet ou du sous-préfet, et prévoit même le cas où, des faits graves l'exigeant, l'autorité municipale pourra, dans ces mêmes communes, en être momentanément dessaisie.

L'article 4 rend obligatoires, dans des conditions déterminées, les dépenses de la police municipale ; il attribue au préfet la nomination des divers inspecteurs et agents, et réalise une amélioration nécessaire en rattachant au budget du ministère de l'intérieur, comme fonds de concours, les crédits, disséminés aujourd'hui, à l'aide desquels le personnel de la police est rétribué. Cette concentration achèvera de rétablir la discipline dans un corps de fonctionnaires dont la composition ne saurait présenter trop de garanties. Elle en assurera le bon recrutement et permettra de récompenser par une retraite de longs et pénibles services.

Cet ensemble de dispositions nous paraît répondre à des nécessités pressantes. Le gouvernement les soumet avec confiance à votre approbation.

(Suit le texte du projet de loi que nous avons publié dans notre numéro d'avant-hier.)

## Chronique générale.

## COMMISSION

Chargée de l'examen du projet de loi sur la nomination des maires et la police municipale.

Pendant l'opération du scrutin pour le complément des membres de la commission des lois constitutionnelles, les bureaux ont terminé la nomination de la commission chargée d'examiner la loi sur les maires et sur la police municipale.

La commission est ainsi formée :

- 1<sup>er</sup> bureau. — M. Emile Lenoël (gauche).  
2<sup>e</sup>. — M. Pascal Duprat (gauche).  
3<sup>e</sup>. — M. de Goulard (droite).

- 4<sup>e</sup>. — M. Gatien Arnoult (gauche).  
5<sup>e</sup>. — M. Clapier (droite).  
6<sup>e</sup>. — M. Boyssset (gauche).  
7<sup>e</sup>. — M. Delsol (droite).  
8<sup>e</sup>. — M. Piou (droite).  
9<sup>e</sup>. — M. Eymard-Duvernay (gauche).  
10<sup>e</sup>. — M. Fournier (droite).  
11<sup>e</sup>. — M. Valfons (droite).  
12<sup>e</sup>. — M. Bigot (droite).  
13<sup>e</sup>. — M. Jules de Rességuier (droite).  
14<sup>e</sup>. — M. Christophle (gauche).  
15<sup>e</sup>. — M. Charreyron (droite).

Neuf commissaires sont regardés comme favorables au projet de loi, six lui seraient contraires.

\* \*

M. le duc de Larocheffoucauld-Bisaccia a, dit-on, fait savoir au conseil des ministres qu'il déclinait l'honneur de représenter la France à l'étranger comme ambassadeur.

\* \*

Plusieurs généraux-députés ont, dit-on, à la suite de la démission du général Ducrot, demandé au maréchal s'il fallait l'imiter.

Le maréchal n'a pas cru devoir leur donner un conseil qui aurait ressemblé à un ordre, mais il a fait sentir que pour l'avenir, il serait heureux de voir les officiers s'abstenir de se mêler des affaires politiques.

\* \*

La lettre du général Ducrot a produit une assez vive impression. On a entendu des généraux appartenant à la gauche la blâmer éternellement, à cause de la leçon qu'elle leur donne sans doute. Ils déclarent, d'ailleurs, que les généraux de la droite peuvent bien tous suivre l'exemple de M. Ducrot, mais qu'eux ne l'imiteront pas. Tout à leur sens est supportable plutôt que ne de pas siéger.

\* \*

Mardi, dans la commission du budget, le ministre de la guerre a déclaré que le maréchal de MacMahon et le duc de Broglie avaient blâmé son intention de retarder l'appel de la deuxième partie du contingent, lui déclarant que puisque la loi était formelle, il fallait l'exécuter.

\* \*

On annonce l'arrestation du maire d'Annonay, membre du conseil général de l'Ardeche, impliqué dans un complot contre la sûreté de l'Etat.

\* \*

A la suite de la discussion qui a eu lieu lundi, dans la commission des théâtres, il est probable que le gouvernement présentera un projet tendant à allouer 350 à 380 mille fr. pour aider les artistes de l'Opéra à faire des représentations.

M. de Fourtou a refusé de prendre aucun engagement pour l'avenir en faveur du directeur actuel de l'Opéra.

\* \*

M. Thiers vient d'hériter d'un vieil ami de famille de sa femme, M. le comte Hector de Roy, d'un legs de huit mille livres de rente. Une goutte d'eau dans la mer !

\* \*

On écrit de Metz, le 24 novembre, à un journal allemand :

On travaille activement aux forts recon-

nus inexpugnables, déjà du temps des Français. On pousse avec non moins de célérité la construction d'ouvrages nouveaux. Les premiers s'achèvent à vue d'œil et les seconds ne tarderont pas à être en état de défense ; six à huit mois, néanmoins, seront encore nécessaires à leur entier achèvement.

En fait d'armement et d'approvisionnement tout est prévu : pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les remparts, munis, depuis peu, de canons, à 9 centimètres et à 15 centimètres, ou de faire une visite au grand arsenal, où il y a d'énormes rangées de pièces de tout calibre.

Dans les spacieux magasins, on a entassé d'immenses provisions de vivres, de lard, de jambon, de biscuit, de farine, de riz, de houille, etc., arrivées depuis longtemps par chemin de fer, dans une file interminable de wagons. Bref, sans le moindre bruit, tout a été organisé, presque inaperçu, tel qu'il convient pour une place de premier ordre, située tout près de la frontière.

\* \*

D'un rapport fait au nom de la commission des marchés (Affaire Van den Brouck ; divers marchés d'habillement et d'équipement à Tours, au camp de Conlie, à Lyon, s'élevant à 46,447,034 fr.), par M. de la Germonière, membre de l'Assemblée nationale, nous extrayons les passages suivants :

« Le système particulier de Van den Brouck paraît avoir été d'entasser affaire sur affaire, de se faire expédier fourniture sur fourniture, de se donner ainsi, par ses livraisons multipliées, des créances sur le Trésor et un maniement de fonds sans se soucier beaucoup du résultat définitif ; désireux surtout de trouver, dans l'accumulation de ses marchés, des facilités nouvelles.

« Peu lui importait d'être assuré de la marchandise pour promettre à l'Etat, ou d'être assuré du placement pour acheter la marchandise au fabricant. En un mot, il était toujours prêt à prendre une affaire.

« Si quelque préfet le pressait de livrer des marchandises indispensables au départ de ses mobilisés, il calmait, par des télégrammes mensongers, l'impatience de ce fonctionnaire attendant en vain pendant des mois entiers. Il savait d'avance que la solution la plus fâcheuse pour lui serait une simple réalisation et qu'elle ne serait prononcée que longtemps après le terme de livraison stipulé.

« La situation difficile faite ainsi aux préfets se reproduisit avec le commissaire général du camp de Conlie. Des dépêches multipliées, dont un certain nombre sont jointes au présent rapport (annexe D), établissent suffisamment le fait.

« Toujours acheteur, Van den Brouck se faisait livrer ce qu'il pouvait. Une cinquantaine de négociants de Nantes, Lisieux et autres centres industriels, avaient adressé, pour son compte, soit au camp de Conlie, soit à diverses préfectures, des marchandises d'une valeur de plusieurs millions.

« Ces négociants attendaient leur paiement avec quelque impatience. Le 23 novembre 1870, le commissaire général de l'armée de Bretagne ordonna, au nom de Van den Brouck, un paiement qui leur donna satisfaction, et une quinzaine d'autres eurent quelques à-compte. L'inquiétude s'empara alors des créanciers. Des oppositions contre Van den Brouck surgirent de

toutes parts ; à la trésorerie générale de Nantes, notamment, elles montèrent à 3,459,000 francs.

» Van den Brouck, sentant crouler son semblant de crédit, insistait pour avoir des à-compte nouveaux. Mais les discussions entre les fournisseurs et l'incroyable désordre des arrivages au camp de Conlie, où Van den Brouck n'avait même point préposé un agent de réception, préoccupèrent le commissariat de l'armée de Bretagne. »

## Assemblée nationale.

Séance du mardi 2 décembre.

La séance d'hier a été remplie tout entière par trois scrutins ; en voici les résultats :

Scrutin pour la nomination du secrétaire de l'Assemblée nationale à élire en remplacement de M. Desjardins, démissionnaire. Votants, 589. — Majorité absolue, 294.

MM.

Le comte de Ségur a obtenu 309 suffrages. Le comte Duchâtel, 280

M. le comte de Ségur est proclamé secrétaire de l'Assemblée nationale (pour trois mois).

Scrutin pour la nomination des quatre membres restant à élire sur la commission des lois constitutionnelles :

Premier tour.

Suffrages exprimés, 624. — Majorité absolue, 313.

Ont obtenu :

MM. Vicomte d'Haussonville, 309 ; Laurier, 299 ; Jules Grévy, 298 ; de la Rochette, 286 ; Bérenger, 262 ; Bethmont, 259 ; de la Basselière, 259 ; Ch. de Rémusat, 237.

Aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue.

Un second tour de scrutin, dit M. le président, aura lieu.

Second tour.

Suffrages exprimés, 576. — Majorité absolue, 288.

Ont obtenu :

MM. Batbie, 300, réduit à 295. Delsol, 297, réduit à 292.

MM. Théry, 272 ; de Richemont, 271 ; Jules Grévy, 269 ; Bethmont, 196 ; de Rémusat, 172 ; Bérenger, 136. — Voix perdues, 248.

MM. Batbie et Delsol ont seuls obtenu la majorité et sont seuls proclamés membres de la commission.

Mercredi, nouveau tour de scrutin pour les deux membres restant à élire.

## PROCÈS

DE

### M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Audience du 1<sup>er</sup> décembre.

L'audience est ouverte à midi et demi.

M. le colonel Mauger déclare qu'il a signé le procès-verbal constatant l'incinération de l'étendard du 3<sup>e</sup> lanciers, qui avait été déposé à l'arsenal de Metz depuis le mois de juillet 1870.

M. le capitaine d'état-major Yung.

Le capitaine Yung, chargé d'accompagner des parlementaires à plusieurs reprises, constata que le service n'était pas fait régulièrement, et, à la suite d'un rapport qu'il rédigea, M. Arnous-Rivière, qui était chargé de ce service, fut relevé de ses fonctions. M. le capitaine Yung a fait partir aussi des émissaires pour le gouvernement de la Défense nationale ; deux d'entre eux sont MM. Valcourt et Prieskowitz.

Le témoin entre ensuite dans quelques détails relativement aux dernières dépêches échangées entre le quartier général allemand et le maréchal. Le capitaine Yung a porté, le 29, deux dépêches, l'une adressée directement au maréchal et émanant du général Stielhe, l'autre pour le général Jarras. La lettre adressée au maréchal commençait ainsi :

« Je me félicite avec vous... » Puis venaient certaines stipulations en cinq paragraphes et concernant certains prisonniers, notamment M. le général Changarnier et le prince Murat. En terminant, M. le capitaine Yung constate que, pendant sa captivité, il a fait des recherches et qu'il a trouvé des ordres relatifs à l'approvisionnement de Metz, que l'on s'attendait à voir capituler beaucoup plus tôt. Ces ordres étaient datés du 12 octobre.

M. Buisson, propriétaire à Moulins-lès-Metz, a reçu le maréchal Bazaine chez lui après le combat de Borny. Le témoin raconte ensuite qu'il a recueilli de nombreux blessés qu'il a pensés et nourris. Dans le mois de septembre, le maréchal est encore revenu chez le témoin pour le remercier. Il proteste, en terminant, contre la déposition d'un témoin qui aurait déclaré qu'un jour le prince Frédéric-Charles aurait eu une entrevue avec le maréchal dans sa maison. Jamais, dit-il, le prince Frédéric-Charles n'a mis les pieds chez moi.

M. le colonel du génie de Villenoisy demande à compléter sa déposition. Il déclare que le jour où l'on entendit, à Metz, la canonnade que l'on supposait venir de Thionville, le général Ladmiraull envoya au commandant du fort Saint-Quentin une dépêche ainsi conçue :

« Si vous pouvez m'assurer que l'on se bat en avant de vous, je pars immédiatement avec mon corps d'armée. » — Le colonel déclare ensuite qu'il y avait des vivres dans Metz au moment de la capitulation, au moins pour quelques jours. Il constate, en outre, que l'on a tout fait à Metz pour ébranler la confiance et le moral du soldat, et qu'un jour un article dirigé contre le général Frossard fut imprimé dans un journal et qu'il le fut par ordre.

Le colonel raconte ensuite que dans une conversation qu'il eut avec le général Coffinières, il insista vivement pour la destruction des armes et du matériel, mais inutilement. Le général Coffinières lui répondit : Que voulez-vous ! nous avons obtenu en échange que les officiers conserveraient leurs épées et leurs bagages. Le général Coffinières chargea aussi le colonel de rédiger une note, un état détaillé du matériel de la place de Metz. Cet état, le témoin le dressa et déclare en terminant qu'il trempa ainsi, à son insu, dans une infamie.

Il répète enfin que les travaux des Prussiens autour de Metz n'ont jamais été sérieux et qu'en homme du métier il a pu s'en rendre compte.

M. le général Henri. — Le 28 octobre, il reçoit l'ordre de présider la commission pour la remise du matériel de Metz aux Prussiens.

Le général entre dans les plus longs détails sur la manière dont il s'acquitta de sa mission. Il fit inventorier le matériel et le remit aux Prussiens. Il était en outre chargé de servir d'intermédiaire entre les soldats blessés et les Prussiens.

M. le capitaine Gudin ne peut donner aucun renseignement sur les lettres échangées entre le quartier général allemand et le maréchal Bazaine. Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'aucun des papiers du maréchal n'a été brûlé. Ils ont tous été publiés dans le livre que le maréchal a fait éditer à sa rentrée en France. Sur une demande de M<sup>r</sup> Lachaud, le témoin se rappelle que le maréchal a déclaré, une fois devant lui, au général Soleille qu'il avait l'intention de détruire le matériel et que c'est sur les observations de celui-ci que les fusils n'ont pas été détruits.

Quant à la lettre dont il a été question précédemment et commençant par ces mots : « Je me félicite avec vous... » M. le capitaine proteste contre cette traduction. Cette phrase n'y était pas, dit-il, et c'est moi qui ai traduit la lettre. Dans tous les cas elle n'émanait pas du prince Frédéric-Charles, mais du général Stielhe, et de plus elle était adressée au général Jarras et non au maréchal Bazaine.

M. le colonel Raymond, M. Caron, garde du génie, et M. Leth, commissaire central, n'apprennent rien d'intéressant.

M. le général du Martray. — Le général a été chargé en 1871 de rapporter les archives de la ville de Metz ; malgré la surveillance active des Prussiens, le général parvint à les rapporter à Versailles.

Le maréchal Bazaine déclare que c'est sur sa demande que le général du Martray a été chargé de cette mission.

La séance est suspendue à deux heures et demie.

Après une suspension d'une demi-heure, la séance est reprise à trois heures un quart.

Sur une demande de M<sup>r</sup> Lachaud, M. de Mornay-Soult, rappelé, déclare que, le 27, il a entendu le maréchal Bazaine dire au général Picard qui lui disait que les drapeaux n'étaient pas brûlés et qui le pria de donner des ordres à cet égard : « Mais ils doivent être brûlés ! » C'est alors que le maréchal m'envoya prier l'officier de service à l'état-major d'ajouter cette clause à la lettre qui devait être adressée aux commandants de corps relativement aux drapeaux : « Pour y être brûlés. »

A propos de la lettre remise au maréchal par le capitaine Yung, le capitaine de Mornay-Soult confirme la déposition du capitaine Gudin.

M. le général Pé-de-Arros, commandant l'artillerie de la garde. — Le 27, le général a reçu de l'é-

tat-major l'ordre de faire porter les drapeaux à l'arsenal pour y être brûlés. Il reçut aussi du commandant de la garde un ordre semblable. Il fit ce qu'on lui demandait, et ces drapeaux furent brûlés le 28 au matin.

M. le général Picard. — J'ai reçu le 27 l'ordre de verser les drapeaux à l'arsenal. J'ai voulu être renseigné sur le sort de nos drapeaux. J'ai donc écrit au général Desvaux et au maréchal.

Le maréchal m'a répondu que ces drapeaux seraient brûlés ; le général Desvaux m'a écrit que le maréchal Bazaine lui avait répondu également que ces drapeaux seraient détruits. En conséquence, comme je ne doutais pas de la parole d'un maréchal de France, j'ai donné à mes colonels l'ordre de faire porter leurs drapeaux à l'arsenal.

M. le colonel Melchior donne des détails sur la destruction des drapeaux de la garde. C'est la répétition de ce qu'a dit le général Pé-de-Arros.

L'audition des témoins est terminée.

Mercredi, reprise des débats. On pense que l'arrêt du conseil sera rendu samedi.

## Nouvelles extérieures.

L'AFFAIRE DU *Virginus*.

On écrit de New-York à l'Agence Havas :

Que sortira-t-il de l'incident du *Virginus* ? La guerre avec l'Espagne ? D'après l'attitude du gouvernement de Washington, on pourrait supposer que la flotte et l'armée de terre n'attendent plus que le signal pour aller venger l'honneur du drapeau américain.

L'amiral Porter, depuis son retour à Washington, est sans cesse occupé avec les officiers de marine appelés près de lui pour arriver à une entente sur le plan à suivre. L'amiral connaît parfaitement les ports de la Havane, de Matanzas, de Cordenas, de Santiago, de Manzanillo et de Trinidad.

Si l'expédition devait être purement maritime, Key-West serait choisi comme point de départ. Si les forces de terre doivent coopérer à l'attaque, Mobile ou la Nouvelle-Orléans serait désignée comme rendez-vous général.

Les préparatifs ne subiraient aucun retard compromettant. Le secrétaire Richardson est prêt, assure-t-il, à fournir les premiers fonds nécessaires. Si la guerre, contre toute prévision, se prolongeait, le Congrès s'empreserait d'assurer au gouvernement les moyens d'action. L'amiral Porter ne doute pas, un instant, de la supériorité de nos forces navales.

L'Espagne pourrait-elle mettre à l'abri les îles Philippines ? Avec 30,000 hommes, les Américains peuvent, partant de la Havane, pénétrer dans toutes les parties de l'île, tandis que la flotte s'étendrait sur toute la côte.

Le secrétaire d'Etat a de fréquentes entrevues avec le président. Le représentant de l'Espagne prétend que le *Virginus* n'a aucun droit à la protection du gouvernement américain.

## L'ABORDAGE

DE

La Ville-du-Havre.

Un désastre épouvantable vient de frapper la Compagnie des paquebots transatlantiques.

Depuis quelques jours, on avait conçu des inquiétudes sur le sort du paquebot transatlantique la *Ville-du-Havre*, qui, parti de New-York le 15 novembre, se trouvait notablement en retard sur ses traversées ordinaires.

Ces inquiétudes ne sont malheureusement que trop justifiées par la catastrophe dont nous avons reçu la nouvelle.

Une dépêche de Londres apprend que le navire américain *Trimoutain* est entré à Cardiff, ayant à bord 87 passagers et une partie de l'équipage de la *Ville-du-Havre*, sombré en mer à la suite d'un abordage avec le navire anglais *Lock-harn*. Ce sinistre a fait 226 victimes, parmi lesquelles 108 passagers.

Voici les premiers détails transmis à la Compagnie par le capitaine Surmont, qui commandait le navire perdu :

« Cardiff, 4<sup>er</sup> décembre.

» La *Ville-du-Havre* a sombré en pleine mer, par abordage, le 22 novembre, à deux

heures du matin, par 47° nord et 38° ouest. — Beau temps.

» 226 personnes noyées, dont 108 passagers et 118 hommes de l'équipage, sur 469.

» La *Ville-du-Havre* a été abordée par un navire en fer anglais, par le travers des machines. Elle a coulé en dix ou douze minutes.

» Deux lieutenants, le docteur, tous les mécaniciens noyés.

» Nous sommes arrivés à Cardiff avec survivants passagers et équipage, sur navire américain *Trimoutain*.

» L'agent de la Compagnie, à Cardiff, nous donne toute l'assistance nécessaire.

» Capitaine SURMONT. »

Un second télégramme apporte la liste suivante des passagers sauvés dont les noms sont connus jusqu'ici :

Mary Hunter, Annie Hunter, M<sup>me</sup> Spafford, miss Beadon, Fanny Bannigar, Cornelia Edgar, M<sup>me</sup> Balkley, M. et M<sup>me</sup> Swift, Hélène Mixtar, Madeleine Mixtar, M. Waite, James Bishop, Lledo, Whithans, Barbanon, Lorieaux, Legrand, Cremer, Coskeybutt, Mac Crury, Belknap, Cook, Weiss, M<sup>me</sup> Crestla, Hippolyte Waite, Marconnet, Béquinet.

Sauvés de l'équipage : vingt-cinq matelots, novices et mousses ; dix-sept chauffeurs, douze garçons ; et, parmi les officiers : Meilleur, Durbec, Vié, Gaillard, Garay et Surmont.

En tout, soixante de l'équipage sur cent soixante-neuf, et vingt-huit passagers.

L'espoir que d'autres personnes auront pu être sauvées demeure toutefois encore permis. Il paraît que les naufragés s'étaient jetés en beaucoup plus grand nombre dans les embarcations de la *Ville-du-Havre* ; seulement, ces embarcations se sont dispersées et perdues de vue, pendant les vingt-quatre heures qui ont séparé la catastrophe de l'arrivée du *Trimoutain* dans les parages du sinistre.

Ce dernier navire n'a pu recueillir naturellement que ce qui était en vue ; mais il n'est pas impossible que d'autres épaves aient été rencontrées par quelque autre bâtiment.

Le nombre total des passagers embarqués à bord de ce grand steamer était de 438, sur lesquels il y en a 108 noyés, et la liste publiée plus haut ne contenant que 28 noms, il y aurait encore, par conséquent, deux personnes à connaître parmi les survivants.

La *Ville-du-Havre* faisait le service entre le Havre et New-York.

Le capitaine Surmont, qui commandait la *Ville-du-Havre*, est un des plus anciens et des plus dignes capitaines de la Compagnie.

L'année dernière, dans la mer d'Irlande, il eut le malheur d'aborder un navire allemand et de le couler ; bien qu'il fût à ce moment atteint d'une fluxion de poitrine et couché dans sa cabine, où il grelottait la fièvre, il courut presque nu sur le pont, et resta pendant toute la nuit de l'accident et tout le jour suivant debout sur la passerelle du navire, malgré le froid le plus aigu, dirigeant en personne toutes les opérations du sauvetage.

Bien que son rapport ne soit pas encore parvenu à la Compagnie, ses supérieurs, connaissant de vieille date son énergie, son dévouement et son sentiment du devoir, ne doutent pas qu'il n'ait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire dans cette douloureuse catastrophe et sont convaincus qu'aucune responsabilité ne saurait l'atteindre.

Cardiff, où ont abordé les passagers survivants, est un port d'Angleterre situé dans les Galles du Sud.

C'est la capitale du comté de Glamorgan. Il est situé sur la Taaf, à deux kilomètres de son embouchure.

La ville contient 32,421 habitants.

C'est là que demeure le marquis de Bute, qui a fait construire le port.

C'est là également qu'Henri I<sup>er</sup> garda 26 ans prisonnier, après la bataille de Tinchebray, son frère Robert, duc de Normandie.

Les docks du port ont été considérablement agrandis en 1855, et il s'y fait surtout un grand commerce de houille et de charbon.

M. le colonel de Montaigu, chef d'état-major de la garde nationale pendant le siège de Paris, était à bord de la *Ville-du-Havre*. On ne sait s'il a pu se sauver.

M. de Montaigu est le beau-frère de M. Dupouy, député de la Gironde.

C'est M. Dupouy qui a reçu le premier la nouvelle à Versailles.

Il faisait circuler dans la salle des Perdus la dépêche annonçant l'effroyable sinistre qui y a causé une vive émotion et a fait oublier un moment les préoccupations politiques.

Le colonel de Montaigu avait été longtemps aide de camp du général Tamisier.

Pendant le siège, il commandait un régiment de marche.

C'était un homme de 65 à 70 ans, un peu fort, et très-connu sur les boulevards.

La rapidité du désastre, les circonstances dans lesquelles il s'est produit, tout tend à prouver qu'au point de vue des règlements maritimes, le capitaine de la *Ville-du-Havre* suivait bien la route qu'il devait suivre et que les manœuvres à exécuter pour éviter l'abordage devaient être faites par le navire anglais.

Pendant la nuit, tout navire porte trois feux, un rouge à droite, un vert à gauche et un feu blanc à son mat de misène. Quand un navire en rencontre un autre, s'il ne voit qu'un feu, il doit s'arrêter pour le laisser passer et éviter une rencontre; s'il voit les trois feux du survenant, il peut continuer sa route, et c'est à l'autre navire de s'arrêter.

Or, la *Ville-du-Havre* ayant été abordée pendant la nuit, par le travers de ses machines, voyait évidemment dans cette position les trois feux du vaisseau anglais, lequel ne voyant, au contraire, qu'un des feux du transatlantique, devait s'arrêter et ne l'a probablement pas fait.

Tous les avis arrivés à la Compagnie s'accordent, d'ailleurs, à reconnaître que si le capitaine anglais a causé l'accident par inobservation des règlements, ce que l'enquête ne tardera pas à établir, il a du moins, après le désastre, immédiatement stoppé et tenté tout ce qu'il pouvait pour secourir les naufragés.

C'est la première fois depuis quatorze ans qu'un pareil désastre atteint la Compagnie des Transatlantiques; mais celui-ci est immense et a profondément affecté les directeurs de cette grande entreprise.

A chaque instant, des parents, des amis de passagers et d'hommes d'équipage se présentent dans les bureaux de la Compagnie, 4, rue de la Paix, et demandent des renseignements.

Le personnel des bureaux paraît consterné, et c'est en tremblant d'émotion que les employés répondent aux demandes de renseignements qui leur sont adressées.

#### DERNIÈRE DÉPÊCHE.

Voici une dernière dépêche reçue par la Compagnie des Transatlantiques :

« *Ville-du-Havre*, parti de New-York le 15 novembre. Tout bien jusqu'au 22; deux heures du matin, collision avec le *Locheam*, de Glasgow. Le steamer étant troué par le travers, trois des canots du *Locheam* firent tout leur possible pour sauver la vie des passagers et de l'équipage; deux des *life boats* du steamer purent également être amenés.

» Mais 87 personnes seulement, sur 313, purent être sauvées, le steamer ayant coulé à pic en douze minutes, 53 hommes de l'équipage sauvés et parmi eux le capitaine. Parmi les passagers, 10 femmes sauvées. Tous les survivants furent transbordés le même jour sur le navire américain *Trimoutain*, en route pour Bristol, où ils ont débarqué ce matin. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Aujourd'hui, à 3 heures, les enfants des écoles communales de la ville de Saumur assistent à la représentation du grand Cirque Anglo-Américain, qui leur est offerte gratuitement par MM. Bell et Hutchinson.

Lorsque vous passerez à Port-Boulet, il vous suffira de quelques minutes d'observation pour voir, à la porte des cabarets, des voitures chargées et attelées dont les conducteurs s'échauffent en se rafraîchissant, soi-disant.

Si vous aviez du temps à perdre, vous pourriez acquérir la preuve que certaines de ces charrettes stationnent à la porte desdits endroits fort souvent une partie de la journée et plus souvent encore une partie de la nuit.

Mardi dernier, dans la soirée, 8 ou 40 de

ces conducteurs s'amusaient joyeusement et choquaient souvent leurs verres, lorsque le conducteur de la voiture des dépêches entra au cabaret dans le but unique de les engager amicalement à se rendre à Chinon. Vers minuit, ce même conducteur récidivait sa démarche, mais on lui répondit qu'on n'avait pas tous les jours l'occasion de s'amuser ensemble. Vers deux heures 1/2, la voiture des dépêches quittait Port-Boulet pour se rendre à Chinon.

Arrivé à 400 mètres environ au-delà du pont, le conducteur aperçut sur la berne un homme étendu sans mouvement; il reconnut de suite un des charretiers auxquels il s'était adressé la veille: c'était le corps du sieur Michel Lacroix, âgé de 30 ans environ, marié et père d'un tout jeune enfant; il était inanimé, la mort avait dû être presque instantanée: la roue d'une lourde charrette lui avait écrasé la poitrine.

Dans les tortures délirantes de son agonie, ce pauvre homme avait trouvé assez de forces pour quitter la chaussée en grattant la terre avec ses ongles et aller mourir sur la berne. Nous ignorons complètement comment Michel a pu se trouver sous la roue, sans doute de sa propre charrette. Ce que nous savons, c'est que ses compagnons de route ne s'aperçurent de son absence qu'une fois arrivés à l'octroi de Chinon et qu'ils ne s'en émurent pas autrement qu'en remisant la voiture de Michel et en se couchant près de leurs chevaux.

Avant-hier, sur la place de la Laiterie, à Angers, le nommé Leprince, tailleur de pierres, était occupé à restaurer la fontaine afin d'y mettre la statue du docteur Garnier, lorsqu'il est tombé si malheureusement qu'il s'est tué sur le coup.

#### On écrit de Sablé :

Dimanche 30 novembre, le sieur Constant Chevallier, jeune homme d'environ 30 ans, autrefois cultivateur et marchand de bestiaux, aujourd'hui journalier au bourg de Louailles, partait à pied, vers dix heures du soir, pour se rendre le lendemain à la foire de Châteauneuf.

Cinq heures après, plusieurs individus, prenant le même chemin, rencontrèrent sur la lisière d'un bois, à 2 kilomètres de Louailles (commune de Précigné), un homme couché sur le milieu de la route; ils reconnurent aussitôt le cadavre de Chevallier, baigné dans son sang.

Il avait été assassiné.

Le meurtrier avait d'abord renversé sa victime en la frappant à la tempe gauche d'un objet contondant; puis, au moyen d'un instrument tranchant, il lui avait ouvert une des artères carotides, un peu au-dessous de l'oreille gauche, en lui pratiquant une blessure large de six centimètres, sur une profondeur de huit à dix centimètres.

L'auteur de ce crime est encore inconnu. La justice informe.

#### On lit dans le Journal de Chinon :

Si nous sommes bien renseignés, l'He-Bouchard aurait été, samedi dernier, le théâtre de deux catastrophes funèbres, arrivées avec une certaine coïncidence fatale, que nous relatons.

Un jeune apprenti teinturier, habitant Saint-Gilles, transportait sur une brouette des laines teintées qui devaient être livrées à Saint-Maurice. A peine engagé sur le pont, ce jeune garçon vit venir devant lui une charrette attelée d'un cheval aux allures peu dociles. Des passants firent observer à l'apprenti que la vue de sa brouette pourrait effrayer ce cheval. Vite il rebroussa chemin; mais à peine avait-il quitté le pont que le pauvre enfant entendit un cri épouvantable. Le propriétaire du cheval voulant le maîtriser, avait été terrassé. La roue de la charrette lui avait écrasé la tête.

A la vue de ce spectacle, l'enfant s'évanouit, quelques personnes lui prodiguèrent les soins nécessaires; son évanouissement ne disparut qu'au bout d'une heure environ. Après quoi l'enfant s'en alla chez ses parents. Là, un nouveau spectacle plus effroyable encore l'attendait. Son père venait de se donner la mort par asphyxie.

Samedi dernier, le sieur Pierre Joubert et son fils âgé de quinze ans, traversaient, montés dans une charrette, les ponts de l'He-Bouchard. A peine avaient-ils quitté le pont que le cheval fit un écart et s'emporta. Joubert

se précipita à bas de la voiture pour maîtriser le cheval, mais il fut renversé et la roue en lui passant sur la tête déterminant instantanément la mort. Le malheureux père, qui avait également sauté à la tête du cheval, fut entraîné à une certaine distance avant de s'en rendre maître. Il a reçu plusieurs blessures, heureusement sans gravité.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

#### On lit dans le Journal du Cher :

Il circule en ce moment dans le public une quantité énorme de pièces fausses de 5 fr., toutes si parfaitement imitées, qu'il est très-facile de s'y laisser prendre.

Ces pièces, dans la composition desquelles il entre un amalgame d'argent, de cuivre et d'étain, ont toutes les apparences de la pièce de 5 francs en argent; elles rendent même, lorsqu'on les laisse tomber ou qu'on les frappe contre un autre objet, le son argentin qui caractérise ces dernières pièces; elles sont à l'effigie de l'empereur Napoléon III, et portent le millésime de 1870.

Ce qui peut aider à les reconnaître, c'est qu'au toucher elles sont douces et glissantes comme le sont les pièces en plomb, et elles laissent en outre aux doigts une assez forte odeur de plomb. Comme poids, elles sont inférieures aux pièces de 5 francs en argent; le ruban est un peu moins net que dans ces dernières; les mots: « Dieu protège la France, » placés sur la tranche, sont légèrement empâtés, et les astérisques qui séparent chaque mot, sont à peu de chose près méconnaissables.

Les pièces fausses de 2 francs, qui circulent également en très-grand nombre, doivent sortir de la même fabrique; on y retrouve, en effet, les mêmes défauts que dans les pièces de 5 francs; et le métal qui les compose est identiquement le même.

#### On lit dans le bulletin hebdomadaire de la Mercuriale des Halles et Marchés :

Les marchés de Beauce sont complètement désertés par la culture, qui n'y présente que très-peu de blé à la vente. Toute la meunerie de cet important centre de fabrication tire ses blés soit du Mans, soit d'Angers. La récolte dans la Beauce chartraine a été pitoyable et la culture n'a encore presque rien vendu; on est en droit de s'attendre aussi, dès que le temps sera devenu mauvais, à ce que l'on commence les battages, ne fût-ce que pour donner de la paille aux bestiaux, et alors on fonde encore l'espoir de voir un peu de blé à la vente, mais en attendant que ce fait se produise, on a constaté de la fermeté, de la hausse même, sur le plus grand nombre des marchés de cette région.

#### Dernières Nouvelles.

Versailles, 3 décembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Buffet.

M. de La Rochette s'étonne que la déclaration qu'il a faite hier à la tribune, et par laquelle il déclarait retirer sa candidature à la commission des Trente, n'ait pas été insérée au *Journal officiel*.

Le scrutin pour la nomination de deux membres à la commission des Trente qui restent à élire continue.

Quelques-uns semblent douter d'un résultat, car on prête à la gauche l'intention de s'abstenir; c'est en vain que les huissiers appellent au scrutin les députés qui se promènent dans la salle des Tombeaux.

C'est enfin aujourd'hui, dit-on, que doit venir l'interpellation sur l'état de siège.

On a remarqué l'attitude agressive des bonapartistes contre les républicains dans les discussions qui ont eu lieu à propos de la nomination de la commission municipale.

Le bruit courait que MM. Laboulaye, Dufaure et Waddington se proposaient de donner leur démission de membres de la commission des Trente, en raison de la trop large part que s'y est faite la majorité et qui ne laisse que peu de chance à une lutte réelle. En tous cas, ces honorables membres, avant d'entrer dans l'examen des lois organiques, poseraient à leurs collègues la question de savoir s'ils entendent sincèrement préparer les institutions constitutionnelles, et prendraient un parti d'après la réponse qui leur serait faite.

La gauche républicaine a décidé de s'abs-

tenir dans le vote pour la nomination de la commission de Trente, afin de protester contre l'exclusivisme du centre droit dans sa composition et la façon dont il s'est conduit au scrutin. Elle a décidé aussi de renvoyer à dimanche l'examen de la proposition de M. Pascal Duprat, tendant à interpellier le cabinet sur sa politique générale.

Le bureau de la gauche républicaine a fait une démarche auprès de MM. Dufaure, Laboulaye et Waddington, pour les engager à se retirer de la commission des Trente.

La commission d'initiative a repoussé la proposition de M. Janzé sur l'incompatibilité du mandat législatif avec les fonctions publiques.

M. L'Ebraly a été nommé rapporteur.

La commission du budget s'est réunie pour s'occuper des propositions relatives au ministère des finances, et notamment des nouveaux projets d'impôts.

La commission municipale a tenu aujourd'hui sa première séance pour constituer son bureau.

M. de Goulard a été nommé président, M. Bigot, secrétaire.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le ministre de la guerre s'est rendu, mardi, dans l'après-midi, à la commission du budget. Il était accompagné du général Renson, directeur du personnel, et de M. Guillot, intendant général, conseiller d'Etat et directeur général de la comptabilité au ministère de la guerre.

Le général du Barail a fait savoir à la commission que M. le maréchal de Mac-Mahon tenait beaucoup à l'exécution de la loi sur le service militaire.

Le gouvernement désirant l'appel sous les drapeaux de la deuxième portion du contingent, cette opération aurait lieu au commencement du deuxième semestre 1874, et précéderait par conséquent de six mois l'appel de la première portion.

De cette mesure capitale résulterait pour le budget une augmentation de treize millions. Ce chiffre correspond à une augmentation d'effectif de 27,000 hommes, soit le contingent total (54 à 55 mille hommes) entretenu pendant six mois.

L'effectif total de l'armée serait porté ainsi à 484,000 hommes.

Pour nous, qui désirons vivement que la loi sur l'obligation du service ne reste pas lettre morte, nous ne pouvons qu'approuver hautement l'initiative, dans cette circonstance, de la commission du budget, et son accord avec le ministre de la guerre.

Reste à entendre M. le ministre des finances: c'est aujourd'hui qu'il doit se rendre à la commission.

M. de Larocheoucauld-Bisaccia a accepté le poste d'ambassadeur de France à Londres qui lui avait été offert et qu'il avait d'abord refusé.

M. Tallon a déposé un amendement au projet de loi sur les maires, consistant en un paragraphe additionnel à l'article premier :

« La nomination du nouveau maire ou adjoint sera faite, dans ce cas, pour toutes les communes, par le Président de la République. »

Le *Journal de Paris* avait annoncé la mort de l'émir Abd-el-Kader pendant un pèlerinage à la Mecque. Le *Moniteur de l'Algérie* dément cette nouvelle.

Pour les articles non signés: P. GODET.

#### GRAND CIRQUE ANGLO-AMÉRICAIN

Direction de MM. BELL et HUTCHINSON.

Place du Chardonnet.

80 personnes et 80 chevaux.

Aujourd'hui jeudi, à 8 heures,  
**Grande représentation équestre.**

Samedi, à l'occasion de la foire,

Brillante représentation, à 2 heures, pour les habitants de la campagne.

MM. BELL et HUTCHINSON ont l'honneur de remercier les habitants de Saumur et l'Ecole de cavalerie pour le bienveillant accueil qu'ils ont reçu depuis leurs débuts. Malgré l'affluence publique, la troupe fera ses adieux dimanche, irrévocablement: elle est attendue dans une ville voisine.

**Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE**  
novembre 1873, à 60 centimes par numéro mensuel :

**Texte.**

N° 44. — Les Chasseurs de chamois. — De la correspondance; Comment on doit écrire les lettres. — Passé et présent. — Etudes céramiques. — Les Ecoles primaires de Morceux (fin). — Le Marchand de paniers, petite nouvelle.

N° 45. — Vaison (Vaucluse). — Vive la France! souvenirs d'un volontaire de l'armée de l'Est. — Notes sur le Japon et les Japonais. (fin). — Contre l'humeur chagrine. — La Maison de Raphaël, à Urbain.

N° 46. — La Petite Famille; Ivonne Troennec. — Les Princes du May. — Les Pigeons voyageurs. — L'Arc en Savoie, promenade le long d'un torrent (suite). — Francesco Squarcione et Mantegna. — Le Nikelage. — Sculpture égyptienne en or.

N° 47. — Garrick dans le rôle d'Hamelet. — Un Berger sorcier et Gassendi. — Rendons la prose poétique! — Inquiétudes de l'avenir. — Le Cirier. — Petit Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées). — Le Marchand de paniers, petite nouvelle (fin). — Examen nocturne. — Mauvais témoignages. — La Lumière ressuscitant le passé. — Lampe du seizième siècle.

N° 48. — Notre-Dame de la Garde (Marseille). — Un Aquarium microscopique (suite). — Démotisme; et le Travail du matin. — L'Arc en Savoie (fin). — Le Centre de gravité.

**Gravures.**

N° 44. — Repos de chasse au chamois dans le canton des Grisons, par Grandire. — Carreaux émaillés et briques du moyen-âge (9 grav.). — Le Marchand de paniers.

N° 45. — Vaison (département de Vaucluse). —

Vive la France! tableau par Jundt. — Maison de Raphaël, à Urbain.

N° 46. — La Petite Famille, tableau par Caille (Salon de 1872). — Type du pigeon voyageur. — Pigeon chinois avec sifflet (2 grav.). — Isis, Osiris et Horus, groupe égyptien en or, au Musée du Louvre.

N° 47. — Garrick dans Hamlet. — Ustensiles pour la fabrication des cierges. — Bains du Petit Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées). — Lampe italienne du seizième siècle, au Musée de Cluny.

N° 48. — Notre-Dame de la Garde depuis sa restauration. — Un Aquarium microscopique (fig. 12, 13, 14, 15). — Expérience d'équilibre.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

La nouvelle maison de M. Thiers, place Saint-Georges; les phénomènes du jour: la femme à deux têtes, l'homme-chien et son fils; théâtre de la Porte-Saint-Martin: dernier tableau de *Libres!* drame de M. Edmond Gondinet; le marché aux fruits et aux légumes à Vienne; les principaux témoins dans le procès du maréchal Bazaine, troisième série: les émissaires (six portraits); la vallée de la Moselle devant Metz; les insurgés de Carthagène pillant Torreveja; concours de moissonneuses du comice de Chinon, machine Samuelson royale; incendie du navire le *Nangpore* dans le port de Kingstown. — Rébus, problème d'échecs.

Un numéro spécimen, contenant le détail et les conditions des primes offertes au choix

des abonnés de l'Univers illustré, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber, place de l'Opéra.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr. ; Six mois : 11 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 46 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Le Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 43<sup>e</sup> fascicule, FOR à FRE, est en vente.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc., dont extrait.

N° 49,842: M<sup>lle</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M<sup>lle</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE 1873.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	58 60	» 10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	835	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	267 50	»	2 50		
4 1/2 % jouiss. mars.	83 50	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	» 5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	416 25	»	1 25		
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	Crédit Mobilier.	353 75	3 75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	376 25	10	»		
5 % Emprunt 1871.	92 95	» 15	Crédit foncier d'Autriche.	551 25	» 3 75	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»		
Emprunt 1872.	92 95	» 15	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	OBLIGATIONS.					
— libéré.	92 90	» 10	Est, jouissance nov.	491 25	»	Orléans.	281	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	215	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	888 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	280	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	420	» 50	Midi, jouissance juillet.	620	»	Est.	269 50	»	»	»	»
— 1865, 4 %.	445	» 1 25	Nord, jouissance juillet.	1025	»	Nord.	285	»	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	289 75	»	Orléans, jouissance octobre.	830	» 2 50	Ouest.	276	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	255	» 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	512 50	» 7 50	Midi.	277 25	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4405	» 5	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	Deux-Charentes.	253 50	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	557 50	1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	713 75	» 1 25	Vendée.	230	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	463 75	» 1 25	Société Immobilière, j. janv.	10	» 3						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»									

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 5 novembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — —	omnibus.
1 — 33 — — soir,	omnibus.
4 — 13 — —	express.
7 — 27 — —	omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — —	omnibus.
9 — 50 — —	express.
12 — 38 — — soir,	omnibus.
4 — 44 — —	omnibus.
10 — 30 — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**A VENDRE**  
**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4;

**UN CLOS DE VIGNES**

Situé au Pont-Fouchard, Contenant 44 ares, bien plantés d'espaliers. S'adresser à M. Paul TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (487)

Etude de M<sup>re</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**  
Après décès.

Le vendredi 5 décembre 1873, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>re</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M<sup>lle</sup> veuve Morin, rentière, rue Saint-Nicolas, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu : Lits, couettes, matelas, oreillers, couvertures, couvre-pieds, rideaux, draps, chemises, effets, serviettes, commodes, table à ouvrage, tables, huche, chaises, vin en bouteilles, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets. On paiera comptant, plus 5 0/0.

**ATELIER DE PHOTOGRAPHIE**  
**A CÉDER**

AVEC TOUTS SES ACCESSOIRES. On peut vendre les instruments séparément. BOURJUGE, syndic, Angers. (492)

**APPARTEMENT**  
**AVEC ECURIE ET REMISE**  
**A LOUER**

Pour le 25 décembre prochain. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

**A AFFERMER**  
Pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
D'OCCASION,

**QUATRE BELLES LAMPES**

Dont deux en porcelaine. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

**A VENDRE**  
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE**

1<sup>o</sup> Un jeune homme ou un homme marié sachant servir à table; 2<sup>o</sup> Un homme sérieux pour être comptable auxiliaire. S'adresser au bureau du journal.

**GRAND SUCCÈS**  
**LA VELOUTINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

**CH. FAY**  
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

**MARTORELL**  
JARDINIER,

Ancienne route d'Angers, SAUMUR,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir comme jardinier fleuriste et pépiniériste. Il s'occupe tout particulièrement des jardins anglais, paysagés et autres, d'après un nouveau système, présenté à l'Exposition de 1867.

Il tient un assortiment des plus complets d'oignons à fleurs, jacinthes, tulipes, etc.; rosiers et arbustes de diverses variétés.

Il se charge de la taille des arbres et de fournir les articles dont on peut avoir besoin.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**GOUVERNEMENT DU PÉROU**

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>, DE PARIS  
Seuls Concessionnaires du  
**GUANO DU PÉROU**



**DÉPÔTS EN FRANCE**

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCIER. Cherbourg, chez M. Eugène LUIS. Dunkerque, chez MM. C. BOUBON et C<sup>o</sup>. Havre, chez M. E. FICQUR. La Rochelle, chez MM. J. OUBIST et FAUSTIN SIB. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BODÉ et C<sup>o</sup>. Melun, chez M. V. LE BARRÉ. Nantes, chez MM. A. JANOT et HÉARD. Paris, chez M. A. MOSSERON-DUPIN. Saint-Nazaire, chez MM. A. JANOT et HÉARD.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles. Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

**DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS**

ET DEUXIÈME ÉDITION  
**DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR**

Par J. PICHERIE-DUNAN, Professeur d'économie domestique et d'agriculture, Agriculteur praticien; Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR, Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.